



RÉDUISEZ VOTRE ISF EN 2017 ET PROFITEZ DU DYNAMISME DE L'INDUSTRIE DU CINÉMA

Investissement au capital d'une PME qui permet de réduire son ISF jusqu'à 45.000 euros à hauteur de 50% des sommes investies (prime d'émission incluse) en contrepartie d'un risque en capital et d'une conservation des actions au moins jusqu'au 1^{er} janvier 2023.

L'autorité des marchés financiers a apposé le visa n° 17-142 en date du 6 avril 2017 sur un prospectus présentant cette opération. Le prospectus peut être reçu par simple demande adressée à CN8 PRODUCTIONS - 21 rue du Faubourg Saint-Antoine 75011 Paris, sur le site internet <http://www.cn8productions.com> ou sur le site de l'AMF (<http://www.amf-france.org>).

Vous êtes invité à lire ce prospectus et notamment la rubrique "facteurs de risques" que vous trouverez aux sections 6 et 27.2.

RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES QUI SONT DÉTAILLÉS AUX SECTIONS 6 ET 27.2 DU PROSPECTUS VISÉ PAR L'AMF :

Risque de perte en capital : ce risque inhérent à tout investissement en capital peut conduire à la perte de tout ou partie de l'investissement initial notamment dans le cadre d'investissement dans une PME en phase de démarrage.

Risque d'absence de liquidité de l'investissement réalisé par les actionnaires dans CN8 PRODUCTIONS : les investisseurs ne pourront pas céder leurs titres, avant le 1^{er} janvier 2023, sous peine de remise en cause de la réduction fiscale obtenue lors de la souscription. Il n'existe aucun marché organisé des titres qui ne seront donc pas liquides. Il est possible mais non certain qu'un tiers (distributeur, coproducteur ou filiale de cinéma) propose d'acquérir l'ensemble des actions de la Société à l'effet de pouvoir disposer des droits sur les films détenus par CN8 PRODUCTIONS.

Risques inhérents au secteur de la production cinématographique : la Société s'expose aux risques de dépassement des coûts de production prévisionnels des œuvres ou encore de dépassement des limites de délais, voire de non livraison ou de non exploitation des films. Elle s'expose également à des risques d'insuccès commerciaux des films ou encore de piratage. Enfin, une modification de la politique publique de soutien au secteur peut avoir un impact significatif et défavorable sur l'économie du secteur. S'agissant de l'activité de développement, la Société s'expose au risque de non-production du film en raison d'une insuffisance de financement. Elle ne peut pas garantir que tous les films développés seront financés et produits.

Risque d'annulation de l'opération : il existe en outre un risque lié à la non réalisation de l'offre au public de titres dans la mesure où, si les souscriptions reçues sont inférieures à 75% du montant de l'augmentation de capital (soit 1.875.000 euros en nominal), le Conseil d'Administration déclarera, au plus tard le 16 mai 2017, la renonciation de la Société à poursuivre l'opération.

Risques liés à la sous-estimation des charges de la Société : Il est possible que la Société ait fait une estimation erronée de ses frais futurs, ce qui pourrait diminuer la rentabilité du projet.

RÉSUMÉ DES PRINCIPAUX CONFLITS D'INTÉRÊTS QUI SONT DÉTAILLÉS À LA SECTION 15 DU PROSPECTUS :

Certains dirigeants et actionnaires fondateurs de la société CN8 PRODUCTIONS ont des activités de production dans d'autres sociétés de production de films. Certains dirigeants et actionnaires de la société CN8 PRODUCTIONS sont dirigeants et actionnaires de la société CINE NOMINE.

La Société n'a pas identifié de situation de conflit d'intérêt potentiel.

Le Président Directeur Général, Monsieur François COULON, soumettra au conseil d'administration les projets qu'il aura sélectionnés.

Les décisions du conseil d'administration seront prises à la majorité étant précisé que le Président Directeur Général ne dispose pas de voix prépondérante.

La Société a nommé Monsieur Bruno DE SA MOREIRA en qualité d'administrateur répondant aux critères d'indépendance établis par le rapport AFEP-MEDEF. Cet administrateur indépendant dispose d'un droit de veto sur les décisions d'investissement et de désinvestissement de la Société.

**NOUS ATTIRONS VOTRE ATTENTION SUR LE FAIT QUE LES
PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES SONT PRÉSENTÉS CI-DESSUS
ET DANS LE PROSPECTUS.**

RÉDUCTION IMMÉDIATE DE VOTRE ISF AU TITRE DE 2017 À HAUTEUR DE 50% DE VOTRE INVESTISSEMENT

RÉDUISEZ VOTRE ISF EN SOUSCRIVANT AU CAPITAL DE CN8 PRODUCTIONS

La loi TEPA du 21 août 2007 vous permet de réduire votre ISF, dans la limite annuelle globale de 45.000 euros, de 50% du montant des versements effectués (prime d'émission incluse) au titre de la souscription directe et indirecte au capital de PME.

Cet investissement peut être réalisé dans CN8 PRODUCTIONS à condition de détenir les titres de la Société pendant 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2022.

CN8 PRODUCTIONS est une PME nouvellement créée à l'effet d'exercer une activité de production d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles. Elle a été constituée le 6 janvier 2017 pour une durée de 99 ans. CN8 PRODUCTIONS a un capital de 37.000 euros et est enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 824 986 236. Son siège social est situé à Paris 11^e, 21 rue du Faubourg Saint-Antoine. La Société vient d'être créée et elle n'a pas encore réalisé de chiffre d'affaires. François COULON, en tant que PDG de CN8 PRODUCTIONS, définit et oriente la politique éditoriale de la Société avec l'aide de son conseil d'administration.

La Société investira dans la production, le développement, la distribution et l'exploitation d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles, de langues française et étrangères, ayant un fort potentiel.

Pour une souscription de 1,05 euro par action au capital de CN8 PRODUCTIONS (soit 1 euro de nominal et 0,05 euro de prime d'émission), vous bénéficierez d'un taux de réduction de l'ISF de 50% du montant souscrit prime d'émission incluse (soit 50% x 1,05 euro). Pour bénéficier de l'avantage fiscal les titres doivent être conservés jusqu'au 1^{er} janvier 2023.

Si le montant de son patrimoine imposable est égal ou supérieur à 2.570.000 €, le souscripteur devra joindre à sa déclaration ISF une attestation fiscale.

S'agissant des souscripteurs dont la valeur nette taxable du patrimoine serait égale ou supérieure à 2.570.000 €, les versements ouvrant droit à la réduction d'ISF pour 2017 sont ceux effectués au plus tard à la date limite de dépôt de la déclaration d'ISF 2017, soit le 15 juin 2017.

S'agissant des souscripteurs dont la valeur nette taxable du patrimoine serait inférieure à 2.570.000 €, les versements ouvrant droit à la réduction d'ISF pour 2017 sont ceux effectués au plus tard à la date limite de dépôt de la déclaration d'impôt sur les revenus 2016, soit le mercredi 17 mai 2017 pour les déclarations déposées au "format papier", soit pour les déclarations souscrites par internet : mardi 23 mai 2017 à minuit pour les habitants des départements numérotés de 01 à 19 et pour les non-résidents, mardi 30 mai 2017 à minuit pour les habitants des départements numérotés de 20 à 49 et mardi 6 juin 2017 à minuit pour les habitants des départements numérotés de 50 à 974/976.

UNE STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT DANS UNE SOCIÉTÉ DE PRODUCTION DE CINÉMA DESTINÉE À VOUS FAIRE PROFITER DES POTENTIELS SUCCÈS DE DEMAIN

CN8 PRODUCTIONS vous propose de souscrire jusqu'au 15 mai 2017 à son augmentation de capital via des actions nouvelles ordinaires.

CN8 PRODUCTIONS a pour objectif de participer à la production et à la distribution cinématographique et audiovisuelle soit en tant que **producteur associé** soit en tant que coacquéreur de mandats de distribution.

Afin de diversifier ses investissements, la Société investira, suite à la souscription de la totalité de l'augmentation de capital, au minimum dans six projets cinématographiques ou audiovisuels. Dans le cas où la totalité de l'augmentation de capital n'aurait pas été souscrite mais que les versements effectués par la totalité des souscripteurs seraient au moins égal à 75% du montant de l'augmentation de capital (soit 1.875.000 euros en nominal), cela permettra à la Société d'investir au moins dans cinq projets cinématographiques ou audiovisuels.

Chaque investissement de la Société ne représentera pas plus de 30% des fonds levés.

Nous attirons votre attention sur le fait que les facteurs de risques sont présentés dans le prospectus et en page 2 du présent document.

Le terme "co-acquéreur" de mandat de distribution désigne principalement l'activité consistant à acquérir un ou plusieurs mandats d'exploitation du film aux côtés d'un distributeur partenaire. Dans ce cadre le distributeur partenaire assure la distribution physique du film en associant la Société aux principales décisions commerciales, le minimum garanti versé au producteur et les frais d'exploitation étant co-financés par les deux entreprises. En contrepartie, la Société acquiert un droit à recettes sur le film.

Le terme "producteur" peut revêtir différents degrés d'implication dans la production du film suivant qu'il est qualifié de "délégué", d'"exécutif" ou d'"associé". Le producteur associé n'est engagé dans le film qu'à hauteur de son apport dans le financement du projet. Il n'assure donc pas la garantie de bonne fin, néanmoins, il possède une part du négatif du film et est donc intéressé aux recettes issues de l'exploitation.

Votre attention est attirée sur le fait que les investissements de CN8 PRODUCTIONS sont sujets notamment à des risques d'insuffisance de financement, d'insuccès commerciaux des films ou encore de piratage. Dans la mesure où la souscription dans une PME présente un risque en capital intégral, nous vous invitons à prendre connaissance du risque de perte en capital résumé au début de cette plaquette et détaillé dans le prospectus visé par l'AMF.

Un schéma d'investissement simple et clair :

- 1 Vous souscrivez au capital de CN8 PRODUCTIONS avec une réduction d'impôt d'un montant maximum de 45.000 euros pour un investissement plafonné à 90.000,75 euros prime d'émission incluse
- 2 CN8 PRODUCTIONS investira dans des projets cinématographiques sélectionnés majoritairement par des acteurs incontournables et reconnus du secteur comme **Pathé, Orange Studio, filiale d'Orange** ou d'autres
- 3 CN8 PRODUCTIONS interviendra dans l'industrie cinématographique et, plus généralement, audiovisuelle :
 - en tant que coproducteur d'œuvres cinématographiques ou audiovisuelles
 - en tant que partenaire de développement sur un projet d'œuvres cinématographiques ou audiovisuelles
 - en participant à la distribution (salles, vidéo, VOD, export) d'œuvres cinématographiques ou audiovisuelles : soit en cofinçant des minimums garantis, soit en cofinçant des frais d'édition ou d'exploitation
 - en participant à l'exploitation d'une salle de cinéma, en cofinçant l'acquisition de droits d'exploitation de films

Situation au terme du délai de cinq ans

Le secteur de la production et de la distribution cinématographique est adapté à la durée minimale de détention des titres. En effet, le premier cycle d'exploitation d'un film en France, de son premier jour de tournage jusqu'au passage sur une télévision en clair, s'achève en moyenne dans un délai de 5 ans.

La société s'engage à veiller à ce que l'ensemble de ses investissements ait un cycle d'exploitation correspondant au délai de conservation des titres.

A compter du 1^{er} janvier 2023, les investisseurs pourront céder leurs titres sans remise en cause de la réduction fiscale obtenue lors de la souscription. Il n'existe aucun marché organisé de ces titres qui ne seront donc pas liquides.

Il est possible mais non certain qu'un tiers (distributeur, coproducteur ou filiale de cinéma) propose d'acquérir l'ensemble des actions de la société à l'effet de pouvoir disposer des droits sur les films détenus par CN8 PRODUCTIONS.

La Société ne procédera à aucune distribution de dividendes dans un horizon de 5 à 7 ans.

Le remboursement par la Société aux souscripteurs de leur investissement ne pourra intervenir avant le 1^{er} janvier 2025.

Conformément à la réglementation, l'investissement au sein de CN8 PRODUCTIONS présente un risque de perte en capital. Aucun mécanisme de sortie du capital n'est organisé.

Le cinéma français en 2016

UNE FRÉQUENTATION QUI RESTE ÉLEVÉE

En 2016, la fréquentation des salles de cinéma en France est estimée à 212,71 millions d'entrées soit une hausse de 3,6% par rapport à 2015. Elle atteint le deuxième plus haut niveau depuis 50 ans (217,19 millions en 2011) et reste la plus élevée d'Europe.

Fréquentation totale en salles (millions d'entrées) :

2015	2016
205,34	212,71

Nous attirons votre attention sur le fait que les facteurs de risques sont présentés dans le prospectus et en page 2 du présent document.

LA PART DE MARCHÉ DES FILMS FRANÇAIS EN 2016

La part de marché des films français est de 35,3% en 2016, ce qui correspond à 75,17 millions d'entrées. La fréquentation des films français progresse de 3,1 % par rapport à 2015.

LE CINÉMA FRANÇAIS À L'INTERNATIONAL

En 2016, les 540 films français exploités sur les écrans étrangers ont réuni 34 millions de spectateurs dans les salles à travers le monde et généré 230 millions d'euros de recettes. L'Europe occidentale est le premier marché des films français devant l'Amérique du Nord et l'Asie ; elle représente près de 50 % des entrées totales.

(Sources : Centre national du cinéma / Unifrance)

Nous attirons votre attention sur le fait que les données historiques de marché ne permettent pas de préjuger des données prévisionnelles. Par ailleurs, comme évoqué dans le Prospectus, une modification de la politique publique de soutien au secteur peut avoir un impact significatif et défavorable sur l'économie du secteur.

Le label ISF Cinéma, créé en 2009, regroupe des sociétés indépendantes, dont CN8 PRODUCTIONS, qui ont en commun une même politique d'investissement dans le cinéma et l'audiovisuel (section 5.1.2 du prospectus).

Le tableau présenté ci-dessous résume les montants levés, les montants investis, ainsi que le nombre de films et de développement réalisés par les sociétés ayant procédé à une offre au public de titres :

SOCIÉTÉS	Année de levée	Date de visa	N° de visa de l'AMF	Montants levés (hors prime d'émission)	Montants engagés (y compris fonds de soutien)	Estimation du montant restant à investir	Nombre de films et de développements
CHACORP	2009 et 2010	16/03/2010	10-049	3 179 891 € (investissement de ISF Cinéma 2009 inclus)	3 046 500 €	0 €	15
JOUROR PRODUCTIONS	2009 et 2010	17/03/2010	10-051	3 239 992 € (investissement de ISF Cinéma 2009 inclus)	2 527 590 €	0 €	25
LORETTE PRODUCTIONS	2009 et 2010	17/03/2010	10-052	3 197 152 € (investissement de ISF Cinéma 2009 inclus)	2 197 523 €	0 €	25
APPALOOSA FILMS	2010	12/05/2010	10-130	2 418 390 €	1 933 125 €	0 €	15
CN2 PRODUCTIONS	2011	06/05/2011	11-146	2 498 986 €	2 000 000 €	0 €	36
APPALOOSA DEVELOPPEMENT	2011	16/05/2011	11-158	2 096 426 €	1 458 317 €	0 €	34
JOUROR DEVELOPPEMENT	2011	23/05/2011	11-169	2 332 521 €	1 635 000 €	0 €	7
CHACORP DISTRIBUTION	2011	23/05/2011	11-170	2 454 253 €	1 686 879 €	0 €	58
LORETTE DISTRIBUTION	2011	27/05/2011	11-190	2 211 282 €	1 577 204 €	0 €	28
CHACORP DEVELOPPEMENT	2012	10/04/2012	12-160	2 012 594 €	1 417 213 €	0 €	10
JOUROR DISTRIBUTION	2012	12/04/2012	12-162	2 277 692 €	1 606 648 €	0 €	8
CN3 PRODUCTIONS	2012	18/04/2012	12-170	2 335 314 €	1 874 744 €	0 €	18
ALVY DISTRIBUTION	2012	20/04/2012	12-175	2 169 028 €	1 570 792 €	0 €	12
JOUROR FILMS	2013	26/03/2013	13-116	2 477 423 €	1 746 500 €	0 €	10
CHACORP FILMS	2013	28/03/2013	13-119	2 117 648 €	1 473 698 €	0 €	7
LORETTE DEVELOPPEMENT	2013	05/04/2013	13-139	2 019 854 €	1 392 500 €	0 €	8
CN4 PRODUCTIONS	2013	11/04/2013	13-155	2 499 869 €	1 998 400 €	0 €	39
APPALOOSA DISTRIBUTION	2013	19/04/2013 22/05/2013	13-170 13-226	2 481 761 €	1 637 500 €	0 €	9
CHACORP CINÉMA	2014	07/03/2014	14-071	2 322 760 €	1 548 000 €	0 €	7
JOUROR CINÉMA	2014	11/03/2014	14-078	2 366 531 €	1 530 000 €	0 €	7
LORETTE CINÉMA	2014	01/04/2014	14-115	2 412 524 €	1 559 000 €	0 €	7
CN5 PRODUCTIONS	2014	01/04/2014	14-114	2 474 140 €	1 980 100 €	0 €	12
APPALOOSA CINÉMA	2014	07/04/2014	14-126	2 274 900 €	1 485 000 €	0 €	8
CHACORP PRODUCTIONS	2015	24/03/2015	15-104	2 498 728 €	915 000 €	834 110 €	7
CN6 PRODUCTIONS	2015	31/03/2015	15-128	2 500 000 €	1 320 500 €	679 500 €	8
LORETTE FILMS	2015	31/03/2015	15-129	2 283 381 €	590 000 €	1 008 367 €	5
JOUROR	2015	13/04/2015	15-149	2 371 165 €	585 000 €	1 074 816 €	5
LES FILMS CHACORP	2016	23/03/2016	16-092	3 765 008 €	235 000 €	2 400 506 €	5
LES FILMS JOUROR	2016	15/04/2016	16-139	4 121 571 €	520 000 €	2 365 100 €	6
CN7 PRODUCTIONS	2016	30/03/2016	16-105	2 448 767 €	287 500 €	1 671 514 €	3

A titre indicatif, les tableaux ci-dessous présentent notamment le taux de rentabilité, hors prime d'émission et hors avantage fiscal, des sociétés dans lesquelles des actionnaires ayant investi dans des véhicules similaires ont pu céder leurs titres à l'issue de leur délai minimum de conservation :

Société	Année de levée	Année de sortie	Taux de rentabilité net d'impôt par an (hors avantage fiscal)	% de la valeur nominale versé aux actionnaires
ISF CINEMA 2009	2009	2015	-5,2%	74,4%
CHACORP	2010	2016	-5,1%	75,0%
JOUROR PRODUCTIONS	2010	2016	-5,8%	72,0%
LORETTE PRODUCTIONS	2010	2016	-5,3%	74,0%
APPALOOSA FILMS	2010	2016	-6,3%	70,0%
APPALOOSA DEVELOPPEMENT	2011	2017	-5,3%	74,0%
JOUROR DEVELOPPEMENT	2011	2017	-5,3%	74,0%
CHACORP DISTRIBUTION	2011	2017	-4,9%	76,0%
LORETTE DISTRIBUTION	2011	2017	-6,8%	68,0%

Les taux de rentabilité mentionnés ci-dessus ont été calculés, hors avantage fiscal, selon la méthode suivante : (montant restitué) / (montant investi net de prime) sur 5 ans et demi.

Il n'est pas pertinent de communiquer à date une estimation du retour sur investissement des autres sociétés mentionnées dans le tableau ci-dessus ; les investissements effectués par ces sociétés étant en cours d'exploitation.

Les données communiquées ci-dessus ne permettent pas de préjuger des investissements et des résultats de la Société.

Par ailleurs, la sortie du souscripteur par réduction de capital ne peut intervenir que dans un délai de 7 ans à compter de la souscription, soit à compter du 1^{er} janvier 2025.

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION ET CARACTÉRISTIQUES

Cette opération d'offre au public de titres est réservée aux personnes physiques redevables de l'impôt de solidarité sur la fortune.

Période de souscription

Jusqu'au 15 mai 2017

Montant de la souscription

1,05 euro par action

Valeur nominale de l'action

1 euro

Prime d'émission

0,05 euro par action destiné à couvrir les frais de placement

Utilisation de la prime d'émission

0,05 euro par action destiné au Placeur

Il n'existe pas d'action donnant de droits préférentiels

Frais et commission à la charge de la Société

FRAIS CUMULÉS PRÉVISIONNELS

Frais de mise en place de l'Opération (montants HT)	
Conseils juridiques et financiers	36.000€
Frais de constitution, administratifs et de montage versés à CINE NOMINE	50.000€
Commissaires aux comptes	3.000€
Formalités	3.000€
Communication	3.000€
Commissions de placement ^a	125.000€
Sous-total	220.000€

a - Dans l'hypothèse d'une souscription à 100%. La commission de placement est exonérée de TVA.

Charges opérationnelles annuelles sur les six premières années (montants HT)	
Rémunération des dirigeants ^b	6.000€
Charges de personnel annuelles ^b	30.000€
Frais de fonctionnement annuels	30.000€
Sous-total annuel	66.000€
Total sur 6 ans	396.000€
Total des frais prévisionnels cumulés sur 6 ans	616.000€

b - Charges patronales comprises

CATÉGORIE DE FRAIS	Estimation des taux maximaux de frais annuels moyens (TFAM)		
	Estimation du TFAM de la Société et du Placeur en cas de souscription à hauteur de 100% de l'augmentation de capital *	Estimation du TFAM maximal de la Société et du Placeur en cas de souscription à hauteur de 75% de l'augmentation de capital *	dont estimation du TFAM maximal du Placeur (ce montant est exonéré de TVA)
Droits d'entrée et de sortie	0,83%	0,83%	0,83%
Frais de constitution	0,60%	0,80%	0,00%
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	2,51%	3,35%	0,00%
Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Frais de gestion indirects	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Total	3,94%	4,99%	0,83%

* Ces taux n'incluent pas la TVA car la Société récupère l'intégralité de la TVA déductible

En cas de souscription à 100% à l'augmentation de capital (prime d'émission incluse), le total des frais cumulés représentera 23,47% sur six ans, soit 3,91% par an. En cas de souscription à 75% à l'augmentation de capital (prime d'émission incluse), le total des frais cumulés représentera 29,70% sur six ans, soit 4,95% par an.

CN8 PRODUCTIONS ne facture pas de frais aux sociétés cibles.

Le montant des frais et commissions de mise en place de l'opération détaillé dans le tableau ci-contre et visé à l'article D. 214-80-10 du code monétaire et financier s'élèveront à :

► 8,38% HT et 9,10%TTC (soit 220.000 € HT et 239.000 € TTC) du montant de l'augmentation de capital prime d'émission incluse en cas de souscription de la totalité des actions émises par la Société (soit un montant de 2.625.000 € prime d'émission incluse) ;

► 9,59% HT et 10,55% TTC (soit 188.750 € HT et 207.750 € TTC) du montant de l'augmentation de capital prime d'émission incluse en cas de souscription à hauteur de 75% de l'augmentation de capital (soit un montant de 1.968.750 € prime d'émission incluse).

Quel que soit le montant définitif de l'augmentation de capital de la Société, ces frais, qui seront perçus en totalité dès la première année des souscriptions, seront inférieurs aux plafonds de 30% au total sur la durée totale de l'investissement, de 12% sur les trois premières années et de 21% sur une durée de six ans.

La Société récupère intégralement la TVA.

Ces montants n'excéderont donc pas l'un des plafonds visé par l'article D. 214-80-10 du code monétaire et financier.



Société Anonyme au capital de 37 000 € - 824 986 236 RCS PARIS / 21 rue du Faubourg Saint-Antoine, 75011 Paris

Tél. : 01 55 28 32 18

Email : contact@cn8productions.com

Site : www.cn8productions.com

Montant de la réduction ISF associée à l'investissement dans la limite d'un plafond de déduction de 45 000€

Montant investi dans CN8 PRODUCTIONS soit 50% (50% x 1,05 euro) du montant de la souscription (prime d'émission incluse)

Politique de distribution de dividendes

La Société ne procédera à aucune distribution de dividendes dans un horizon de 5 à 7 ans

Garantie de capital

Pas de garantie

Durée minimale de détention des actions pour bénéficier définitivement de l'avantage fiscal

Jusqu'au 1^{er} janvier 2023

Montant maximum levé par CN8 PRODUCTIONS

2.625.000 euros, prime d'émission incluse

Montant minimum levé par CN8 PRODUCTIONS

75% du montant de l'augmentation de capital, soit 1.875.000 euros en nominal. Dans le cas où les souscriptions reçues seraient inférieures à 75% du montant de l'augmentation de capital, la Société renoncera à l'émission

Agent placeur

Banque Palatine

Commissaire aux comptes

Cailliau Dedouit et Associés

Les souscriptions sont à envoyer chez :

BANQUE PALATINE

Back office Titres

ISF / CN8 PRODUCTIONS

10 avenue du Val de Fontenay

94120 Fontenay Sous-Bois

Nous attirons votre attention sur le fait que les facteurs de risques sont présentés dans le prospectus et en page 2 du présent document.